

BILAN SOLVABILITÉ 2 ET PISTES POUR SOLVABILITÉ 3

Sylvestre Frezal

Tableau 1 : Synthèse des enjeux prudeniels fondamentaux et axes d'évolution associés

| Constats et enjeux généraux | |
|--|---|
| Aspects quantitatifs | Impacts des faillites |
| <p><i>Evaluation du bilan</i> : les conventions sont inévitables ; elles ont un impact de plusieurs fois le ratio de solvabilité</p> <p><i>Mesures de risques extrêmes</i> : la marge d'erreur est telle que les ordres de grandeurs ne sont pas fiables</p> | <p><i>En cas de défaillance isolée</i> : le régulateur peut organiser une reprise des engagements par un autre acteur</p> <p><i>En cas de défaillance simultanée de nombreux acteurs du secteur</i>: les assurés ou la puissance publique doivent absorber les pertes</p> |
| <p>Prendre acte de l'échec de l'utopie positiviste et en tirer les conséquences</p> | <p>Surtout, éviter de générer un risque systémique (ou sériel)</p> |

| Constats Solvabilité 2 | |
|--|--|
| <p>Solvabilité 2 repose sur une utopie de vérité technique</p> <p><i>La quête de justesse absolue a conduit à sacrifier la simplicité. Il en résulte une complexité nuisible :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • au régulateur (qui dispose de ressources limitées et est incapable de contrôler) • au marché (absence de <i>level playing field</i> qui s'ensuit) • aux régulés (les dirigeants pilotent avec des boîtes noires) | <p>Solvabilité 2 accroît le risque de défaillances simultanées</p> <p><i>La complexité des outils de pilotage uniformise des décisions.</i> En effet, les outils de pilotages sont les interfaces entre la réalité et les dirigeants. Complexes, ils ne peuvent pas être challengés. Tous les dirigeants adoptent donc une grille de lecture et une analyse homogène, celles correspondant aux « bonnes pratiques » du moment, standardisées par les experts.</p> |
| <p><i>Les enjeux politiques (macroéconomiques) ont interféré dans les mesures censément techniques sans que cela soit assumé :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Impact entreprises : sentiment fallacieux d'équivalence entre des exigences réglementaires et des mesures de risques • Impact macroéconomique : réflexion sur l'arbitrage entre les enjeux ne reposant pas sur une analyse structurée ni une gouvernance adaptée | <p><i>L'imposition d'un standard quantitatif de mesure des risques homogénéise les comportements.</i></p> <p>La revendication du standard réglementaire d'être une mesure de risque conduit, volens nolens, à évincer les autres pratiques, artisanales et disparates, d'appréhension et de gestion des risques. Les perceptions des acteurs, donc leurs comportements, sont ainsi alignés</p> |

| Axes d'évolution Solvabilité 2 |
|---|
| <p>Simplifier</p> |
| <p>Assumer le caractère forfaitaire et l'arbitrage politique sous-jacent aux calibrages réglementaires</p> |

Tableau 2 : Synthèse des recommandations et mesures de mise en œuvre opérationnelle

| Axes d'évolution | Recommandations fondamentales | Mesures de mise en œuvre opérationnelles |
|--|--|---|
| <p data-bbox="100 470 246 502"><i>Simplifier</i></p> <p data-bbox="100 805 369 1069"><i>Assumer le caractère forfaitaire et l'arbitrage politique sous-jacent aux calibrages réglementaires</i></p> <p data-bbox="100 1228 369 1380"><i>Ne pas dégrader la gouvernance ni la pertinence des incitations fournies</i></p> | <p data-bbox="459 375 1243 574">Reco 6 : Prendre acte du fait que toute comptabilité est conventionnelle que toute mesure est approximative. Réévaluer l'arbitrage entre, d'une part, la simplicité, l'intelligibilité et le <i>level playing field</i> et, d'autre part, l'absence de biais ; supprimer notamment les calculs stochastiques (cf.1.4.2).</p> <p data-bbox="459 598 1243 758">Reco 7 : Assumer des calibrages forfaitaires ne prétendant pas être des mesures de risque et n'induisant donc pas une sensation de maîtrise des risques et une perception homogène de ceux-ci (cf. 1.4.3).</p> <p data-bbox="459 782 1243 981">Reco 3 : Pour la détermination des calibrages, basculer explicitement d'une logique <i>technique, monodimensionnelle</i>, fondée sur une mesure de risque utopique à une logique d'<i>arbitrage politique</i> entre les différents enjeux macroéconomiques (cf. 1.3.2).</p> <p data-bbox="459 1005 1243 1125">Reco 2 : Supprimer tout encouragement aux use-tests, qui conduiront à gérer le risque sur des bases homogènes et non fiables (1.3.2).</p> <p data-bbox="459 1149 1243 1189">Reco 4 : Centrer le rapport ORSA sur le MRSA (cf. 1.3.3)</p> <p data-bbox="459 1212 1243 1332">Reco 1 : Afin d'éviter l'envoi d'un signal artificiellement positif en période de vaches grasses, généraliser à l'ensemble des organismes le mécanisme d'exigence de capital plancher imposé aux G-SII, tout en n'admettant pour la couverture de cette exigence que les fonds propres nets de la réserve de réconciliation (cf. 1.3.1)</p> <p data-bbox="459 1356 1243 1428">Reco 5 : Introduire, au sein des autorités de régulation, une muraille de Chine entre le contrôle du fond et le contrôle de la gouvernance (cf. 1.3.4)</p> | <p data-bbox="1288 375 2116 574">Reco 8 (prioritaire) : Pour valoriser le <i>best estimate</i> de la participation aux bénéficiaires discrétionnaires futurs, retenir l'écart entre la valeur de marché des actifs en représentation des engagements réglementés et le <i>best estimate</i> des engagements garantis, <i>au prorata</i> d'un taux de distribution des bénéfices (cf. 2,2,2).</p> <p data-bbox="1288 646 2116 758">Reco 9 (prioritaire) : fixer un unique stress pour les risques actions, immobilier et crédit, à appliquer à la valeur de marché des actifs dans les calculs de SCR (cf. 2.2.2).</p> <p data-bbox="1288 805 2116 917">Reco 10 : déterminer les SCR de taux et de souscription vie ainsi que la MVM, selon des fonctions simples, forfaitaires, affines de la duration (cf. 2.2.3)</p> |

Les références correspondent aux parties du papier

"Une réforme pavée de bonnes intentions : Retour d'expérience sur Solvabilité 2 et propositions pour Solvabilité 3"